

 <p>Conseil scolaire Centre-Nord</p> <p>301, 8627, 91^e Rue Edmonton (Alberta) T6C 3N1 téléphone : (780) 468-6440 télécopieur : (780) 440-1631</p>	Référence : D-4000 PA	Page 1 de 1
	Catégorie : GESTION FINANCIÈRE	
	Objet : PRÉPARATION DU BUDGET ANNUEL	
Référence(s) juridique(s) : Article(s) 147 de la <i>Loi scolaire</i> .		
Autre(s) référence(s) :		
Date d'émission : 18 mars 1996		
Révision(s) :		

PROCÉDURES

1. Des prévisions budgétaires pour les écoles seront développées par l'administration en collaboration avec les directions d'école.
2. La direction générale, de concert avec le(la) secrétaire-trésorier(ère), élaborera des budgets pour les services de transport, pour le fonctionnement et l'entretien des écoles, pour le bureau central et les services du bureau de développement, de promotion et de recrutement.
3. Un budget préliminaire sera présenté au Conseil scolaire avant le 1er mars précédant la mise en vigueur du budget.
4. Le/la secrétaire-trésorier(ère) et la direction générale du Conseil prépareront une ébauche de budget qui fera état des revenus et des dépenses considérés essentiels au fonctionnement du système scolaire.